



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N° 2326SGIMO15

Pouvoir adjudicateur :

Chambre de Commerce et d'Industrie Réunion
5 b rue de Paris – CS 31023
97404 Saint Denis Cedex
Tél : 02 62 94 20 00
Fax : 02 62 94 22 90

Objet de la consultation :

**Travaux d'aménagement d'un local à Saint-Pierre
CCI de la Réunion**

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Procédure adaptée**

Date et heure limites de remise des offres :

Le 17.06.2026 - 12h heure locale - Ile de la Réunion

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

- 1. Objet de la consultation**
- 2. Condition de consultation**
- 3. Dispositions générales**
- 4. Présentation des propositions**
- 5. Conditions d'envoi des propositions**
- 6. Jugement des propositions**
- 7. Renseignements complémentaires**

1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet les travaux d'aménagement d'un local à Saint-Pierre.

Cette prestation est composée de cinq (5) lots décrits en article 3 du présent document.

Le descriptif des travaux demandés figure dans les différentes pièces décrites à l'article 3.5 du présent document.

Article 2 - Condition de la consultation

2-1 Etendue de la consultation

La procédure de consultation utilisée : Procédure adaptée en application des articles R 2123-1 R2123-5 et R2113-1 à 3 du Code de la Commande Publique

2-2 Type de marché

Marché public de travaux
Classification CPV : 45000000-7

Article 3 - Dispositions générales du marché

3-1 Décomposition du marché

3-1-1 Allotissement oui

LISTE DES LOTS :

- Lot 01 : Etanchéité/ Revêtements
- Lot 02 : Cloisons / Faux-Plafond / Peinture
- Lot 03 : Menuiserie intérieure
- Lot 04 : Plomberie
- Lot 05 : Electricité CF/ cf

Variante : NON

Option : NON

3-1-2 Durée du marché

Le délai global des travaux est fixé à 2,5 mois y/c période de préparation.

Ce marché prendra effet à sa date de notification et se terminera lorsque l'ensemble des travaux objet du présent contrat sera réalisé.

3-2 Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement d'après le RIB fournit par le candidat.

3-3 Forme juridique de l'attributaire

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Toutefois, chacun des opérateurs économiques, membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

3-4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-5 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Le Règlement de Consultation
- L'acte d'engagement,
- Le CCP et son annexe : Attestation de visite
- Attestation de non-conflit d'intérêt

- Plans architectes au format PDF (x1) et rendus visuels (x4)
- Plans BET au format PDF (x2) : ELEC et Plomberie
- CDPGF (x5)
- CCTP (x6)

3-6 Conditions d'obtention des documents

3.6.1 Obtention des documents (DCE)

- Directement par téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 4 - Présentation des propositions

4-1 Documents à produire

1. L'acte d'engagement dûment rempli et visé,
2. Le CCP, cahier des charges,
3. Un planning des travaux (+ durée de réalisation),
4. Un mémoire et références de chantiers similaires,
5. Fiche technique sur les matériaux,
6. Fiches données de sécurité,
7. La fiche de visite dûment signée,
8. Les attestations d'assurances,
9. DC1,
10. DC2
11. ou DUME
12. Le 3666-SD est souhaité
13. Attestation de non-conflit d'intérêt

Le candidat attributaire produira une attestation sur l'honneur concernant :
- l'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,

- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

4-2 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française

4-3-Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : **EURO** (€).

Article 5 - Conditions de dépôt des offres

5.1 Dépôt des propositions

- Directement par téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 6 - Jugement des propositions

6.1 Sélection des candidatures

Critères de sélection :

- Prix : 30 %
- Délai d'exécution : 20 % (planning de réalisation)
- VTO : 50 %

Les critères retenus pour la sélection des offres seront par ordre de priorité décroissante :

- **Prix (Np) : Note maximale 100 points (pondération 30%)**

L'offre la moins disante, sauf offre anormalement basse, se verra attribuer la note maximale de 100 sur le prix des prestations.

Pour les autres offres, il sera appliqué la formule :

$$\frac{\text{Note maximale X prix offre moins disante}}{\text{Prix offre analysée}}$$

- **Délai (Nd) : Note maximale 100 points (pondération de 20 %)**

Délai le plus court : 100 pts
2^{ème} délai plus court : 90 pts
3^{ème} délai plus court : 80 pts
4^{ème} délai plus court : 70 pts
5^{ème} délai le plus court : 60 pts
Les Suivants : 50 pts
Délai incompatible : 0 pts

▪ **VTO (Nv) : Note maximale 100 points (pondération de 50%)**

Indiqué comme ci-après :

- ✓ Méthodologie envisagée pour le chantier (coactivité)
- ✓ Effectif prévu sur le chantier, importance du personnel d'encadrement, la qualification des intervenants et la possibilité de mener plusieurs chantiers en même temps,
- ✓ Les fiches techniques du matériel envisagé
- ✓ Les références de l'entreprise
- ✓ Les délais d'approvisionnement, de fabrication et d'intervention.

La note finale N de chaque offre

$$N = (Np \times 0,30) + (Nd \times 0,20) + (Nv \times 0,50)$$

En cas de prix manquant sur les annexes financières, l'offre sera déclarée non conforme. L'attention des concurrents est attirée sur le fait que **toute offre incomplète** sera immédiatement écartée (par exemple : document manquant, prix unitaire manquant).

Déroulement de la procédure :

Les soumissionnaires sont informés des conditions de rejet des offres :

- Les offres parvenues après la date et l'heure limite,
- Les offres qui ne respectent pas les exigences formulées (offres irrégulières)
- Les offres sans rapport avec le marché (offres inappropriées)
- Les offres anormalement basses

Présentation de l'offre : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article R2152-1 et 2 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics

Un classement sera établi dans les offres. En cas d'égalité des points entre deux candidats dans la notation finale, le candidat ayant l'offre la mieux disante en fonction des variantes proposées sera retenu. La CCI REUNION se réserve le choix final entre l'offre de base ou sa variante.

Une phase de négociation pourra être ouverte avec les candidats.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires les candidats devront faire parvenir au plus tard **5 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande **écrite** à :

- <https://www.marchespublics.gouv.fr>

VISITE DE SITE :

- **Une visite de site est organisée le : 27 Mai 2026 à 10h, sur site.**
- **Contact :** Mme MARIMOUTOU Henriette – 0692202581 – henriette.marimoutou@reunion.cci.fr
- Une attestation de visite signée sera remise à l'issue de la visite.

NB : La visite de site n'est pas obligatoire mais est néanmoins fortement conseillée.

Conformément à l'article 0.3.1 du CCTP Lot 00- Prescriptions générales, l'entrepreneur est notamment réputé par le fait d'avoir remis son offre, avoir pris connaissance de toutes les sujétions imposées par l'exécution des travaux

- Renseignements techniques :

- ❖ DIOMAT DESIGN ARCHITECTURE – 0692 36 76 81 – diomat.design@gmail.com
- ❖ EFUZIF – 0692 70 79 61 – louis.moehr@efuzif.com